

L'UNION D'AIX DANS L'HISTORIOGRAPHIE PROVENÇALE XVI^e-XVIII^e SIECLES

« Durant le règne de Louis (I^{er}) qui passa comme un éclair, on ne trouve pas qu'il se soit fait guère de choses mémorables en Provence... » C'est en ces termes que Ruffi introduit les quelques lignes de son Histoire des Comtes de Provence qu'il consacre à l'Union d'Aix¹. Il est vrai qu'il s'agit là d'une curieuse guerre, « semblable » note de son côté Papon, « à celle qu'on faisait dans le temps où la féodalité était dans sa force, se bornant à brûler les villages, à couper les arbres, enlever les femmes, les vieillards, les bestiaux et à mettre le feu aux maisons de campagne et démolir les murailles des villes »². Ne majorons pas toutefois ces réticences ; parce qu'elle est liée à un changement de dynastie, à l'avènement de la seconde maison d'Anjou, cette histoire, pour difficile qu'elle soit à écrire, doit être rapportée et la plupart des historiens classiques de la Provence lui consacrent d'amples développements.

Sources et traditions

Effectivement, il n'est pas facile, encore aujourd'hui, d'écrire l'histoire de l'Union d'Aix. D'une part la Provence, on le sait, est longtemps pauvre en sources narratives. Un seul document offre un récit continu des événements, permettant d'envisager les faits d'une manière synthétique et d'appréhender la politique des premiers comtes de la seconde maison d'Anjou : le journal de Jean Le Févre³. Mais il demeure inconnu des historiens provençaux

1. RUFFI, *Histoire des comtes de Provence*, Aix, 1655, p. 313.

2. J.P. PAPON, *Histoire générale de la Provence*, t. III, Paris, 1784, p. 262.

3. *Journal de Jean Le Févre, évêque de Chartres, chancelier des rois de Sicile Louis I^{er} et Louis II d'Anjou*, éd. H. MORANVILLE, t. I (seul paru) Paris, 1887. Cf. dans ce même numéro l'article de G. Xhayet.

jusqu'à Papon, dans les dernières décennies du XVIII^e siècle. La chronique de l'Arlésien Bertrand Boyssset que l'on a copiée dès le XVII^e siècle n'entre vraiment dans le domaine public qu'à la fin du siècle suivant⁴. Les lettres des facteurs de Datini qui constituent de véritables annales du Comtat et de la basse Provence ne seront révélées par Robert Brun qu'entre 1935⁵. D'autre part, la documentation d'archives relative à cet épisode de l'histoire provençale souffre d'une extrême dispersion. C'est sans doute la lecture des archives comtales qui permet à François de Clapiers, dans l'opuscule qu'il consacre à l'orée du XVII^e siècle aux comtes de Provence, d'analyser avec finesse et pertinence la période finale du conflit où « la désunion fut assoupie par la prudence de la reine Marie et le bon conseil de son chancelier Georges de Marles qui avisa de contenter l'Union d'Aix et la réduire à l'obéissance du jeune comte par privilèges et chapitres de paix »⁶. César de Nostredame, auteur de la première histoire de Provence imprimée, exploite dans un récit confus, mais sur ce point correctement informé, les registres des archives de la Chambre des Comptes : ils lui révèlent la série de ces privilèges par lesquels Marie de Blois achète les ralliements et provoque l'effritement de l'Union d'Aix⁷. Mais le tissu événementiel de cette crise est surtout fait de petits épisodes locaux dont, souvent, ni Jean Le Fèvre ni la correspondance Datini ne parlent. Il faut, pour les connaître, se tourner vers les archives communales. Elles ont été très tôt mises à profit, au moins pour les principales villes du comté. L'épisode de l'entrée des Tuchins à Arles, bien documenté par les registres de délibérations de cette ville est déjà connu de Denys Faucher à la fin du XVI^e siècle⁸. Au début du XVII^e, le chanoine Saxy, historien des archevêques d'Arles et César de Nostredame font une large place à cet événement⁹. A la fin du siècle, Ruffi tire parti des registres de délibérations de Marseille pour dresser la liste des localités qui, dès le début du conflit, se rangent avec la cité phocéenne dans le camp angevin, donner un récit précis et exact des opérations militaires en basse Provence occidentale et évoquer les tractations que l'Union d'Aix mène avec l'entourage de Charles VI sur la base du testament de Charles II¹⁰. De même, les archives communales d'Aix et, surtout, le cartulaire de la ville dit « livre rouge » enrichissent le récit de Pitton. C'est ainsi qu'il révèle la correspondance échangée entre la capitale et Marguerite de Duras qui précède et explique le ralliement des Aixois aux

4. Bertrand BOYSSET, *Chronique*, ed. F. EHRLE, Fribourg en Brisgau, 1900.

5. Robert BRUN ; « Annales avignonaises de 1382 à 1410, extraits des archives de Datini », in *Mémoires de l'Institut Historique de Provence*, 1935 à 1938.

6. François de CLAPIERS-VAUVENARGUES, *De provinciae Phocensis comitibus*, Aix, 1584, p. 19 cité dans sa version française *Généalogie des comtes de Provence*, 1604.

7. César de NOSTREDAME, *L'Histoire et chronique de Provence*, Lyon, 1614, p. 485-492.

8. Denys FAUCHER, *Annales Provinciae*, Aix, Bibliothèque Méjanès, ms 536, p. 81.

9. Pierre SAXI, *Pontificum arelatense seu historia primum sanctae arelatensis ecclesiae*, Aix, 1624, p. 330 ; NOSTREDAME, *op. cit.*, p. 478-480.

10. RUFFI, *Histoire de Marseille*, 2^e éd. 1696, p. 225-6.

Angevins et qu'il fait connaître le contenu des chapitres de paix qui scellent la réconciliation entre la ville et le nouveau comte¹¹.

L'historiographie provençale des XVII^e-XVIII^e siècles est également tributaire d'une tradition déjà formée. Il s'agit principalement d'une tradition italienne. Presque tous les historiens de la Provence, surtout parmi les plus anciens, se réfèrent à l'œuvre de Pandulpho Collenucci, historien de Naples, très tôt connu et très tôt traduit en français. Cet auteur n'aborde pas la guerre de l'Union de l'Aix et ignore les incidences provençales de l'affrontement entre Charles de Duras et les Angevins, mais il donne des épisodes qui conduisent à l'adoption de Louis d'Anjou une version que les historiens provençaux vont répéter pendant deux siècles. Il fournit un récit assez exact de la genèse du schisme et du rôle que joue alors la reine Jeanne qui fut, note-t-il, dans le secret de la réunion de Fondi où les cardinaux dissidents élirent Robert de Genève et qui se tient « *Joanna Regina minime inscia* »¹². Il souligne la part qu'a prise en circonstance Nicolas Spinelli da Giovinazzo, jurisconsulte influent auprès de la reine, personnage qui revêt ici le visage du mauvais conseiller. Il relève que Jeanne est seule alors à appuyer officiellement le nouveau pape — il sera couronné en présence d'un envoyé extraordinaire de la reine — « *cui unica Regina Ioanna faverat* »¹³. Comme l'écrit la traduction française de la fin du XVI^e siècle : « Cela fut le commencement du Schisme auquel la reine Jeanne donna support »¹⁴. Mais, lorsqu'il relate ensuite les émeutes soulevées à Naples par l'adhésion de la souveraine au parti clementiste et par la présence dans la ville de Clément VII, Colenucci introduit un épisode qui s'est avéré inexact mais qui fut longtemps repris par les historiens : devant le tumulte la reine et le pape se réfugient dans trois galères qui quittent Naples pour la Provence où Jeanne et Clément arrivent quelques jours plus tard. Son récit est repris par Peiresc : « Clément antipape, esleu à Fondi et protégé par la reine Jeanne qui le reçut à Naple et qu'elle mena à Avignon, de peur des séditions des Napolitains »¹⁵. Nostradamus, mieux inspiré ou mieux informé, ignore cette tradition au point de bâtir une scène touchante où l'on voit les capitaines des galères provençaux qui vont conduire Clément VII à Marseille écouter, les larmes aux yeux, le discours de la reine qui les exhorte à tenir Louis d'Anjou pour leur souverain légitime¹⁶. Le voyage de Jeanne ne se retrouve pas moins dans l'*Histoire de Marseille* de Ruffi, relaté en des termes proches de ceux qu'emploie Peiresc : Clément « élu par la faveur de Jeanne, prévoiant qu'il ne serait pas en seureté en Italie résolut de se retirer en France avec cette princesse » et s'embarque avec elle

11. Jean-Scholastique PITTON, *Histoire de la ville d'Aix, capitale de la Provence*, Aix, 1666.

12. *Res Neapolitanae id est Historiae Pandulphi Collanutii*, Dordrecht, 1618, p. 357.

13. *Ibid.*

14. *Histoire du royaume de Naples*, Tournon, 1595, p. 245.

15. *Re. Neapolitanae*, p. 360 ; D. FAUCHER, *op. cit.*, p. ; Nicolas Claude Fabri de PEIRESC, *Histoire abrégée de Provence et autres textes*, ed. J. FERRIER et Michel FEUILLAS, Avignon, 1982, p. 150.

16. NOSTREDAME, p. 460.

sur trois galères qui cinglent vers Marseille d'où le pape et la reine gagneront Avignon¹⁷. Bouche s'inspire explicitement de Ruffi, mais donne plus de corps au séjour de Jeanne ; elle ne rentre à Naples qu'« après avoir bien raffermi son autorité en Provence »¹⁸. Il faut attendre l'ouvrage plus critique de Papon pour voir disparaître cette légende qui était en train de prendre de plus en plus de consistance.

Existe-t-il, outre ces sources italiennes, une tradition historiographique proprement provençale antérieure au XVI^e siècle ? Le manuscrit récemment publié de l'abrégé de l'histoire de Provence de Peiresc le laisse penser. Mais nous ignorons ce que pouvaient être les manuscrits médiévaux qu'il mentionne : « l'histoire de son temps » de Jean de Tournefort, abbé de Lérins de 1365 à 1399 et évêque de Nice de 1382 à 1400, qui aurait contenu « les guerres de Louis I^{er} en Sicile, en Provence et dans le royaume de Naples, l'Union d'Aix et la Secession de Nice » de même que cette « histoire de son temps et des guerres de Louis II et Louis III » qu'aurait rédigée, dans le second quart du XV^e siècle, un autre abbé de Lérins, Geoffroi de Montchoisi¹⁹. Les premiers témoins que l'on peut interroger sont François de Clapiers et Denys Faucher. Le premier, juriste aixois, a publié, en 1584, un abrégé de l'histoire des comtes de Provence, rédigé en latin, puis traduit en français. Concis, dense, clair, son exposé des faits survenus entre l'adoption de Louis d'Anjou par Jeanne et les chapitres de paix de 1387 ne s'oppose sur aucun point à l'actuelle vulgate historique²⁰. Il n'en va pas de même pour les *Annales de Provence*, écrites elles aussi en latin, vers 1550 par Denys Faucher, moine puis prieur de Lérins²¹. Nous ne les connaissons que par des copies tardives — la plus ancienne est du XVII^e siècle — conservées dans trois bibliothèques et dont deux, au moins, sont suspectées, depuis les remarques critiques de Ruffi sur ce manuscrit « empoisonné », d'avoir été interpolées par un faussaire²². Certaines de ses inventions ont eu la vie dure.

Le legs de Denys Faucher

Denys Faucher donne un curieux récit de la session des Etats de Provence tenus à Aix pour se prononcer sur l'adoption de Louis d'Anjou. Le premier

17. RUFFI, *op. cit.*, p. 209.

18. Honoré BOUCHE, *Chorographie ou Histoire de Provence*, Aix, 1664, t.II, p. 390.

19. PEIRESC, *op. cit.*, p. 26.

20. Cf. Supra note 6.

21. Sur Denys Faucher cf. M. VENARD, *L'Eglise d'Avignon au XVI^e siècle*, Lille, 1980, p. 350 sqq ; sur ses *Annales* : cf. l'introduction de C. Chabaneau et J. Anglade à Jehan de Nostredame, *Les vies des plus célèbres et plus anciens poètes provençaux*, Paris, 1913, p. 108-113, largement inspiré d'une étude de Mouan parue en 1847. La confiance que Peiresc accordait à Faucher explique, mais ne justifie pas, la tentative de réhabilitation des éditeurs de l'*Abrégé*, p. 36.

22. RUFFI, *Histoire de Marseille*, p. 153. Les observations de Ruffi portent sur le manuscrit d'Aix, mais celui de Carpentras (533) que Peiresc a utilisé n'a pas moins été « empoisonné » comme en témoignent les mentions qui archaïsaient de nombreuses familles nobles et les fables généalogiques sur les Decormis (cf. infra note 35).

orateur qui intervient dans le débat de l'archevêque d'Aix, le cardinal François, qui se prononce en faveur de l'Angevin. Ce discours est mal accueilli par la majorité des Etats. Cette opposition tourne au conflit et aboutit à la déposition du prélat, remplacé par Jean d'Agout qui se range, lui, dans le camp urbaniste et durazziste²³. Peiresc reprend ces fables à son compte au prix de quelques modifications : il déplace dans le temps l'intervention du cardinal : « l'adoption ayant été autorisée par l'antipape et publiée en Provenç par le cardinal François, archevesque d'Aix et le seneschal » et, sans parler de déposition, il fait de Jean d'Agout le successeur de ce François²⁴. Ce dernier prélat cesse d'être anonyme avec l'*Abrégé de l'histoire de Provence* de Pierre Louvet qui précise qu'il s'agit de François Thabaldecus (Tebaldeschi) créé cardinal par Urbain V, archidiacre de Saint-Sauveur qui fut élu comme successeur de Giraud de Pouzillac en 1376, puis « excommunié par Urbain V (sic) à cause qu'il tenait le parti de Clément VII »²⁵. On le retrouve sur les listes épiscopales des *Annales de la Sainte Eglise d'Aix* de Pitton parues en 1668 et dans le « *Catalogue historial des seigneurs archevêques d'Aix* » dressé par Jean-Claude Sobolis. Ce dernier auteur s'inspire de très près de Denys Faucher : il évoque les Etats où « le cardinal fit de son mieux pour faire reconnaître Louis, sous le prétexte qu'il était de la branche et de la race des Angevins » et mentionne à nouveau son excommunication et sa déposition « à la sollicitation » d'un « député du pays » envoyé par les Etats auprès du pape de Rome²⁶. Plus libre que les Provençaux à l'égard de cette tradition, le rédacteur du *Gallia Christiana* avait émis quelque doute sur cet épiscopat, ne voyant rien qui étaye l'accession de François Tebaldeschi, archidiacre de Saint Sauveur, créé cardinal le 22 septembre 1368, au siège d'Aix, d'autant que le nécrologe de la cathédrale Saint-Sauveur fait suivre son nom de la seule mention « *Archidiaconus Aquensis* »²⁷. Qu'à cela ne tienne, Pitton dans les *Annales* écarte l'objection d'un tour de plume : c'est parce qu'il avait été excommunié et déposé que « le martyrologe de l'église d'Aix n'en fait mention qu'avec le titre d'archidiacre »²⁸. Le *Gallia Christiana* n'en attribue pas moins la nomination de Jean d'Agout à Urbain VI, alors qu'il fut un ferme partisan de Clément VII, une erreur qu'il est permis de juger avec Albanès « difficilement compréhensible »²⁹. Le cardinal François a disparu de l'*Histoire d'Aix* de Pitton. Dans la version que cet historien donne de la session des Etats, c'est « à la persuasion

23. FAUCHER, *op. cit.*, pp. 70-72.

24. PEIRESC, *op. cit.*, p. 151.

25. Pierre LOUVET, *Abrégé de l'Histoire de Provence, Aix, 1676*, t. II, p. 48.

26. Jean-Claude SOBOLIS, *Catalogue Historial des seigneurs archevêques d'Aix, Aix, Bibliothèque Méjanes, ms. 1046-1047*, p. 568-9.

27. *Gallia Christiana*, I, col. 324-5. Déjà au début du XVIII^e siècle, P.J. de Haitze, qui pourtant, ne brillait ni par l'esprit critique ni par les scrupules d'historien avait développé dans son *Histoire d'Aix*, t. I, Aix, 1880, p. 359, une critique judicieuse de ce pseudo-épiscopat que l'on devait au « récit fabuleux » de Denys Faucher et à la confiance imméritée dont il a longtemps joui auprès des historiens provençaux.

28. J.-S. PITTON, *Annales de la Sainte Eglise d'Aix, Lyon, 1668*, p. 186.

29. J.-H. ALBANES, *Gallia Christiana Novissima, Aix, col. 92*.

de Jean d'Agout, archevêque d'Aix » que l'assemblée, considérant qu'elle n'est pas informée de l'emprisonnement ni de la mort de Jeanne, n'entend reconnaître aucun autre que celui qui viendrait de sa part et décide de faire fermer les portes de la ville³⁰. Pitton ne fait là que reprendre les termes de Nostradamus, mais en donnant un nom à un prélat sans visage dont cet auteur se bornait à dire, transposant les usages de son temps, qu'il était né premier procureur du pays³¹.

Une autre figure, non moins mythique, occupe le devant de la scène chez Faucher lors du même épisode. Les Etats de 1382 sont sous sa plume, le théâtre d'un affrontement entre ce cardinal François et Arthur de Cormius qui s'exprime au nom des barons ; C'est ce dernier que les Etats expédient à Naples auprès de la reine Jeanne pour tenter de la faire revenir sur ses décisions³². Peiresc, ici encore, suit ce fâcheux modèle : les Etats envoient successivement vers la souveraine Artus de Cormis et Jean d'Agout³³. On ne s'étonne pas de retrouver Arthur Cormius « premier procureur du pays » dans le même rôle sous la plume de Sobolis qui suit aveuglément Faucher³⁴. Les autres historiens de la Provence ignorent en revanche ce personnage. A juste titre, car il s'agit ici d'une falsification délibérée destinée à flatter l'honneur d'une famille dont le nom se retrouve abondamment cité dans les manuscrits « empoisonnés » que nous possédons des Annales de Faucher. Aucun de Cormis n'a habité Aix avant Pierre de Cormis, avocat au Parlement, peut-être originaire de Vence, qui teste en 1567 et qui, selon Roux-Alphéran, serait venu s'établir dans la capitale du comté en 1534. Le prénom Artus apparaît à la génération suivante, au début du XVII^e siècle. C'est sans doute alors que naît, dans une famille qui se pique d'érudition, le désir de renforcer la noblesse et l'antiquité du nom³⁵. Au demeurant les de Cormis ne sont pas les seuls à bénéficier de ce coup de pouce : la liste des nobles qui combattent dans le parti angevin comporte un Foissard, deux Matheron, un Puylobier (c'est-à-dire un Martin ou, comme on l'écrivait alors, des Martins) et un Albertas, toutes familles qui n'accèdent pas à la noblesse avant, au plus tôt, le XV^e siècle³⁶. A la différence du cardinal François, Artus de Cormis ne parasitera pas longtemps l'histoire de Provence : il disparaît après Peiresc.

30. PITTON, *Histoire d'Aix*, op. cit., p. 195.

31. NOSTREDAME, op. cit., p. 419.

32. FAUCHER, op. cit., p. 70 « *Artus de Cormius qui ex baronum ordine eo anno Provinciam procurabat* ».

33. PEIRESC, p. 151.

34. SOBOLIS, p. 569.

35. La généalogie que donne ROUX-ALPHERAN, *Les rues d'Aix*, Aix, 1848, t. II, pp. 12-13, doit être prise avec précaution. Je dois la date du testament de Pierre de Cormis à l'amicale collaboration de Claire Dolan. Comme en témoignent Faucher et Peiresc (Cf. p. 262) la famille se rattache sans vergogne à Raymond Roux de Comps, Ruffi de Comis, juge mage sous Charles II (CORTEZ, *Les grands officiers royaux de Provence*, Aix, 1921, pp. 146 ssq.). Les éditeurs de l'Abrégé n'ont pas relevé la bénédiction que Peiresc donne à ces falsifications généalogiques.

36. FAUCHER, op. cit., p. 82.

Dans la version de Faucher, quatre épisodes scandent l'histoire proprement militaire de ces guerres. C'est d'abord le siège d'Aix de 1382, qui prend sous sa plume des proportions épiques. Le duc d'Anjou, arrivant des pays du bas-Rhône, franchit la Durance, dévaste les environs de la capitale (*regionem vastat, villas incendit, arces expugnat, urbes evertit*) avant d'installer son camp au plan d'Aillanne pour soumettre Aix à un blocus de huit mois. Le ville est protégée par une armée campée sur une colline proche du ruisseau de Barret. Le récit abonde en détails et en chiffres, qu'il s'agisse du déroulement des combats, de l'effectif des troupes ou du nombre des victimes. Ici encore Peiresc est un imitateur fidèle : « Louis d'Anjou.. ravage la Provence qui ne le vouleust pas reconnaître, assiège Aix où l'armée des Etats estoit campée sur la colline orientale plus proche. Le siège dura huit mois. »³⁷ On retrouve ce siège chez Nostradamus qui, s'inspirant de la précédente incursion de l'Angevin, détaille davantage l'itinéraire suivi par l'envahisseur au travers de la Camargue mais réduit la durée du siège à six mois³⁸. L'itinéraire s'enrichira encore avec Bouche où l'on voit Louis faire sortir son armée du Languedoc et la faire entrer par la Camargue en passant par Arles, Tarascon et Saint-Rémy³⁹. La topographie des combats varie également d'un auteur à l'autre ; Haïtze situe le camp de Louis d'Anjou plus près de la ville sur la « colline du pré Batailler »⁴⁰. En revanche, la durée de six mois se retrouve, immuable désormais chez tous les historiens qui relatent imperturbablement cet événement qui n'eut jamais lieu. Même Pitton, qui connaît par les archives communales le siège qui se déroula en fait en 1383 et fut conduit, en l'absence de Louis d'Anjou par le sénéchal de Beaucaire, se croit obligé de suivre ses devanciers et de soumettre la ville à deux sièges consécutifs ou même, comme l'indique le titre de ce chapitre à un unique et long siège « durant quatre années »⁴¹.

Le second temps fort de la guerre est l'arrivée en Provence de Spinelli que Charles de Duras « avoit envoyé pour commander au lieu du comte Albéric et lequel fit cy bien qu'il regagna tout le pays pour son maistre, excepté Arles et Marseille »⁴². Peiresc, une fois encore, reprend Faucher et reproduit ses erreurs. Albéric de Barbiano qui sert le parti de Duras à Naples n'a jamais commandé en Provence. Le sénéchal durazziste qui prend, en 1383, la tête des partisans de Charles en Provence se nomme Balthazar Spinola. Le Spinelli dont parle Faucher résulte sans doute d'une confusion avec un précédent sénéchal de Jeanne, ce Nicolas Spinelli, que l'on a vu plus haut prendre chez Collenucci les traits du mauvais conseiller⁴³. On ne s'étonne donc pas de voir dans *l'Histoire des Comtes de Provence* de Ruffi Nicolas Spinolis,

37. FAUCHER, *op. cit.*, pp. 76-77. PEIRESC, p. 173.

38. NOSTREDAME, *op. cit.*, p. 469.

39. BOUCHE, *op. cit.*, p. 404.

40. P.J. de HAITZE, *op. cit.*, t.I, Aix, 1880, p. 366.

41. PITTON, *Histoire d'Aix*, *op. cit.*, p. 201.

42. PEIRESC, *op. cit.*, p. 174.

43. CORTEZ, *op. cit.*, p. 244.

napolitain, arriver en Provence « avec une bonne armée » soit pour tâcher de s'en rendre maître, soit pour obliger son ennemi à divertir ses forces ». Pitton et Haitze mêlent les deux traditions en parlant de Balthazar Spinolis⁴⁴. L'épisode, correctement relaté, de l'entrée des Tuchins dans Arles que Denys Faucher mentionne après l'irruption victorieuse de Spinola et qui forme un troisième repère important dans la narration qu'il donne du conflit est l'un des rares éléments de son récit que Peiresc omet de reprendre. Le dernier événement charnière est la mort de Charles de Duras qui entraîne, presque ipso facto, la fin du conflit : la Provence épuisée, exsangue, ruinée n'aspire plus qu'à la paix comme en témoignent les ralliements de plusieurs membres de la noblesse et de diverses villes⁴⁵. Cette victoire des Angevins telle que Faucher la présente est difficile à comprendre. L'auteur, en effet, ignore la politique de conquête des ralliements que poursuit Marie de Blois qu'analyse pourtant fort bien son contemporain Clapiers. Jusqu'au dernier moment, Louis d'Anjou ne semble pouvoir compter que sur Marseille et Arles. L'auteur insiste davantage sur le départ de Spinelli abandonnant précipitamment les Provençaux durazzistes que sur la défection de Marguerite de Duras. C'est elle, pourtant, qui, privant l'Union de ses derniers espoirs, porte les Aixois à traiter. Peiresc tient à noter comme Faucher qu'au moment où les Duras perdent la Provence, le duc d'Anjou « n'avait qu'Arles et Marseille ». Mais, s'il passe, lui aussi, sous silence la tactique efficace de Marie de Blois, il impute l'échec des Provençaux tout autant qu'au retrait de Spinelli à l'inefficacité de la reine Marguerite à laquelle les Etats avaient « en vain et souvent demandé secours »⁴⁶. La version de Faucher se retrouve néanmoins encore chez Louvet qui écrit, à l'irréel : « n'eut été que Charles de Duras fut appelé à la couronne de Hongrie où il mourut incontinent après l'an 1386, Spinolis n'aurait pas sitôt pris la route de l'Italie et la Provence aurait encore différé de se soumettre à son prince légitime qui ne tarda guère de se rendre maître du pays »⁴⁷.

Les parti-pris

Tout autant qu'un problème de documentation l'histoire de l'Union d'Aix pose un problème d'interprétation. Dans ce conflit, qui détenait la légitimité ?

Le récit de Faucher et celui de Peiresc procèdent d'un double parti-pris antiecentriste et antiangevin. Peiresc « censure » César de Nostredame qui « a appelé vrai pape Clément qui était antipape, Charles de Duras usurpateur qui était le légitime successeur des rois de Naples »⁴⁸. Pour Faucher, Urbain

44. RUFFI, *Histoire des comtes*, p. 313 ; PITTON, *Histoire d'Aix*, *op. cit.*, p. 138 ; HAITZE, *op. cit.*, I, p. 370.

45. « Provincia fessa, malais excogitata, aerario exausta, agris vastatis, belli sumptibus oppressa, pacem expetebat. Plures ex nobilitate ad Ludovicum transfugerunt. FAUCHER, *op. cit.*, p. 83.

46. PEIRESC, *op. cit.*, p. 174-175.

47. LOUVET, *op. cit.*, p. 220-1.

48. PEIRESC, *op. cit.*, p. 30.

V est le « *verus pontifex* » auquel toute la Provence est fidèle, à l'exception de Marseille et d'Arles, et Charles de Duras est le légitime successeur de Charles d'Anjou, son seul héritier en ligne mâle (Charles Martel, fils posthume du roi lépreux Louis de Hongrie ne pouvant être pris en compte) et il est aussi le plus proche parent de Jeanne, du fait de son mariage avec Marguerite, fille de sa sœur Marie. Même point de vue chez Peiresc ; « Charles de Duras, mari de Marguerite, fille de Marie, sœur de la reine, fils de Louis et petit-fils de Jean de Duras, prince du Péloponèse, et par ainsy juste héritier des estats de Jeanne... se voyant ravir par cette injuste adoption l'héritage de sa femme et les estats de ses ancestres »⁴⁹. Les droits de Charles, en effet, lui viennent en droite ligne, par Charles d'Anjou, de Béatrix, héritière du comté, ce qui lui assure une place parmi les « princes du sang de Provence » dont Peiresc écrit l'éloge. Le traité de 1389 par lequel les Etats reconnaissent Louis II n'ouvre pas pour autant à la seconde maison d'Anjou l'accès aux « éloges » que Peiresc écrit pour les « plus illustres comtes de Provence qui y prirent naissance » ; Ladislas de Duras y prend rang après son père et l'on passe abruptement à René, le seul titre légitime de cette lignée aux yeux de Peiresc étant l'adoption de Louis III et de ses successeurs par Jeanne II⁵⁰.

Le récit des tractations entre Louis d'Anjou et les Etats est ici contracté et simplifié pour mieux mettre en relief la vertueuse opposition à l'adoption que manifestent les Etats, à la suite de l'intervention du porte-parole de la noblesse. L'épisode, totalement inventé, des ambassades envoyées par deux fois en vain à Naples pour prier la reine Jeanne « de se remettre dans le berceau de l'Eglise, de conserver ses estats aux légitimes héritiers du sang de Provence et ne les transporter pas à un mortel ennemy qui, sans sujet avoit ravagé la Provence trois ou quatre fois »⁵¹ est là pour laver les Etats et la noblesse de tout soupçon de rébellion envers le pouvoir légitime. Dans cette construction idéologique, en effet, le premier rôle revient aux Etats et à la noblesse. Peiresc présente le siège d'Aix comme un affrontement entre l'armée de Louis et « l'armée des Etats ». Le couronnement de Louis II à Avignon, capitale schismatique, et plus encore sans doute l'hommage qu'il prête à l'« antipape » pour un comté de Provence qui « ne dépend point de l'Eglise » stimulent encore leur résistance : « ce qui aigrit les Estats, lesquels se déffendirent très bien et fort longtemps ». La guerre s'achève par un traité conclu entre Marie de Blois et les Etats⁵². Les villes, elles, restent dans l'ombre tout au long du récit de Peiresc, à l'exception d'Arles et Marseille présentées, on l'a vu, comme les seuls et constants appuis de l'Angevin, une position après tout normale pour deux terres adjacentes... Denys Faucher accordait plus de poids aux communautés : la liste qu'il donnait des appuis que parvint à trouver Louis d'Anjou comprenait d'autres localités comme Martigues, Pertuis et Moustiers et, pour expliquer l'échec de la résistance il mentionnait le ralliement

49. FAUCHER, *op. cit.*, p. 67 ; PEIRESC, *op. cit.*, p. 150.

50. PEIRESC, *op. cit.*, p. 191-193.

51. *Ibid.* p. 151.

52. *Ibid.* p. 175-6.

de Toulon et Brignoles au même titre que la defection d'un certain nombre de nobles⁵³. Mais il s'attachait à souligner, ce que fera après lui Peiresc, que la force du parti durazziste repose sur l'appui que lui donne la très grande majorité de la noblesse⁵⁴.

Cette construction cohérente n'est certainement pas un simple récit du passé, c'est aussi un discours sur le présent, sur les relations entre la Provence et la France et sur le gouvernement du comté⁵⁵.

Cette interprétation est isolée dans l'ensemble de l'historiographie provençale. Clapiers se montre discret dans ses jugements, mais son point de vue transparait — davantage d'ailleurs dans la version française que dans le texte latin de son opuscule — lorsqu'il peint Charles de Duras « essayant par tous les moyens de s'impatroniser de la Provence » et qu'il qualifie Louis de « naturel comte »⁵⁶. Nostradamus affiche plus clairement sa position dans le titre qu'il donne au chapitre consacré à cet épisode : « Charles de Duras usurpateur ou invaseur »⁵⁷. L'un et l'autre sont fort nuancés dans l'analyse des événements. Nostradamus, notamment, montre bien les hésitations initiales des Etats dans leurs sessions successives (« commencèrent à douter et balancer de cette part et d'autre »). Pro-angevins, ces auteurs et la plupart de leur successeurs n'accablent pas les partisans de l'Union. Le rôle du méchant revient aux chefs de guerre du duc de Duras et à ses troupes mercenaires. Chez Clapiers, c'est Grimaldi sire de Bueil, gouverneur durazziste : « par lui tout était alors bouillant et en troubles et le chemin était largement ouvert à toutes sortes de larcins, rapines et saccagements »⁵⁸. Bien vite, Spinola-Spinellis prendra le relais, ainsi chez Louvet : « la Provence fut affligée par une armée de gens désespérés, de larrons, de gens de sac et de corde qui y étaient vus sous la conduite de Spinolis pour soutenir le parti de Charles de Duras, qu'elle y ravagea tout jusqu'aux clochers des églises »⁵⁹. On retrouve les excès de cette armée « composée de gens désespérés, de bannis, de malfaiteurs, de gens de sac et de corde » chez Honoré Bouche qui amplifie considérablement ce discours⁶⁰. Le topos aura la vie dure puisqu'il figure encore en 1785 sous la plume de Ch-Fr. Bouche : « les chefs du parti de Ladislas, suivis d'une multitude indisciplinée de brigands et de soldats ramassés sans ordre et sans choix, tachèrent de lui acquérir la Provence »⁶¹.

53. FAUCHER, *op. cit.*, p. 81, 83.

54. FAUCHER, *op. cit.*, p. 81 ; PEIRESC, *op. cit.*, p. 173-174.

55. Cf. les remarques des éditeurs sur la « valeur subjective du discours » historique de Peiresc dans l'introduction à l'Abrégé pp. 10-11. Nous en saurions davantage si nous étai parvenue cette Histoire de l'Union d'Aix que Peiresc indique comme étant prête à imprimer.

56. CLAPIERS, *Généalogie, op. cit.*

57. NOSTREDAME, *op. cit.*, p. 450.

58. CLAPIERS, *op. et loc. cit.*

59. LOUVET, *op. cit.*, p. 217.

60. H. BOUCHE, *op. cit.*, p. 401.

61. Ch.-Fr. BOUCHE, *Essai sur l'histoire de Provence*, Marseille, 1785, p. 388.

Vient ensuite le temps d'une histoire pacifiée. Mis à part le titre du chapitre de Nostradamus, le parti-pris angevin n'est pas aussi déclaré chez lui que le choix durazziste l'était chez Peiresc. L'*Histoire de Marseille* de Ruffi, si elle exalte la fidélité de la cité phocéenne à Jeanne et à son fils adoptif, ne développe pas pour autant une critique acerbe du choix des Aixois et de leur Union. Honoré Bouche proclame même son refus de choisir : « quel de ces deux princes avait plus de droit, tant aux états d'Italie qu'à ceux de Provence et quelles de ces prétentions estoient plus justes et plus fortes, ce n'est pas à nous d'en juger quoi que quelques-uns donnent le nom d'invaseur et d'usurpateur de tous ces états à Charles de Duras »⁶². Promesse non tenue, car l'évocation, devenue classique et ici encore assombrie, des méfaits de l'armée de Spinolis se prolonge par une diatribe contre la cité qui a pris la tête de ce parti : « Pauvre et malheureuse ville, qui bien souvent et encore de nos jours à donné cours à l'injustice, bien qu'elle soit le siège de la Justice et bien souvent a mené le branle de la folie, bien qu'elle soit habitée par des gens sages »⁶³. L'histoire de l'Union d'Aix, la résistance des Aixois à Louis d'Anjou est alors relue à la lumière des troubles qui ont agité depuis 1630 la capitale, principal foyer d'une « fronde provençale »⁶⁴. Du coup, dans le plaidoyer qu'il rédige en réponse à cette mise en cause, Pitton reprend l'argumentation des historiens durazzistes. Aix n'a pas manqué à ses devoirs. Non seulement les « violences » de Louis d'Anjou justifiaient que les Aixois s'opposent à lui, mais surtout Charles de Duras avait le droit pour lui, pour trois raisons que d'ailleurs Bouche a lui même exposées, au moins partiellement : il était le « seul héritier mâle descendant de Charles I et Charles II », il tenait aussi ses droits « du chef de sa femme » et, en outre, ajoute Pitton il devait succéder en vertu du testament de Charles II, ignoré de Bouche, qui stipulait que la Provence et le Piémont ne pouvaient revenir qu'à un héritier mâle. Il est donc faux que « nous ayions manqué à nostre devoir en cette occasion » et seule l'adoption de Louis III fonde les droits de la seconde maison d'Anjou sur la Provence⁶⁵.

Quelle Union ?

Le débat entre Bouche et Pitton fait ainsi ressortir le rôle joué par la capitale dans l'organisation de la résistance à Louis d'Anjou : « Tout le reste de la province et la ville de Nice tenait pour lui (Charles de Duras) sous les ordres et la direction que la ville d'Aix prescrivait en sa faveur »⁶⁵ ; « Nôtre ville fut la première comme ayant été la plus mal traitée par Louis de faire ligue avec Charles ». Auparavant, même si la majeure partie des historiens emploie le terme d'Union d'Aix, il semble que cette expression désigne

62. H. BOUCHE, p. 403.

63. *Ibid.*, p. 409.

64. Cf. R. PILLORGET, *Les mouvements insurrectionnels de Provence entre 1596 et 1715*, Paris, 1975, qui ne relève pas cet écho historiographique des événements.

65. PITTON, *Histoire d'Aix*, *op. cit.*, p. 206, sqq.

66. *Ibid.*, p. 199.

d'avantage une coalition constituée à Aix qu'une ligue dont la capitale assumerait la direction. Le texte de Clapiers est trop concis pour que l'on puisse discerner ce qu'il met sous le terme « *factio Aquensis* »⁶⁷, mais il est clair que pour Denys Faucher l'Union qui tire son nom d'Aix est davantage formée dans le cadre des Etats : « *pro regio Provinciae et sanguine foedus initum est quod deinde Aquense dictum est et ab antistite et clero et baronibus et a municipiis sacramento firmatur* »⁶⁸. C'est ainsi que l'entend Peiresc qui situe la formation de l'Union dans une séance des Etats : « A son (= Jean d'Agout) retour, l'Union d'Aix feust faite dans les Etats pour le saint père et pour les princes du sang de Provence, légitimes successeurs ». Aussi est-ce l'armée des Etats que Louis d'Anjou affronte devant Aix et c'est avec les Etats que sont signés les chapitres de paix⁶⁹. L'historiographie provençale des XVII^e et XVIII^e s'attache à l'opposition que rencontra l'avènement de la seconde maison d'Anjou plus qu'à l'Union d'Aix proprement dite. Il est vrai que, jusqu'à une date récente, cet aspect de la question a peu retenu l'attention des historiens et que nos connaissances sur ce point sont encore insuffisantes⁷⁰.

Noël COULET

67. CLAPIERS, *op. cit.*, p. 19.

68. FAUCHER, *op. cit.*, p. 72.

69. PEIRESC, *op. cit.*, p. 151, 173, 175.

70. Comme en témoignent les pages consacrées dans *Les Bouches-du-Rhône*, t. II à cet épisode de l'histoire provençale. Cf les contributions de N. COULET et M. HEBERT dans les actes, sous presse, du colloque : 1388. *La dédition de Nice à la Savoie*.